



Les dispensateurs de soins de santé au Canada, 2014 à 2018

Notes méthodologiques



Institut canadien
d'information sur la santé

Canadian Institute
for Health Information

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

À moins d'indication contraire, les données utilisées proviennent des provinces et territoires du Canada.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6
Téléphone : 613-241-7860
Télécopieur : 613-241-8120
icis.ca
droitdauteur@icis.ca

ISBN 978-1-77109-903-5 (PDF)

© 2020 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Les dispensateurs de soins de santé au Canada, 2014 à 2018 — notes méthodologiques*. Ottawa, ON : ICIS; 2020.

This publication is also available in English under the title *Canada's Health Care Providers, 2014 to 2018 — Methodology Notes*.

ISBN 978-1-77109-902-8 (PDF)

Table des matières

L'information sur la main-d'œuvre de la santé à l'ICIS	4
Au sujet du présent document	5
Disponibilité des données	5
Groupes de dispensateurs de soins	5
Variables recueillies	7
Période de collecte des données	8
Sources de données	8
Qualité des données	8
État de la réglementation	8
Sous-dénombrement et surdénombrement	9
Comparabilité des données au fil du temps	10
Respect de la vie privée et confidentialité	13
Annexe : Dispensateurs de soins, première année de réglementation, par province et territoire, 2018	14

L'information sur la main-d'œuvre de la santé à l'ICIS

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) recueille des données et publie des rapports sur la main-d'œuvre de la santé pour éclairer la planification des ressources humaines et l'élaboration des politiques à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale, et pour aider les décideurs à mieux planifier et répartir les effectifs. L'ICIS recueille et publie des données sur 30 groupes de dispensateurs de soins de santé au Canada.

Pour 8 de ces groupes, les données sont disponibles au niveau de l'enregistrement; pour les 22 autres, les données sont agrégées. La collecte de données au niveau de l'enregistrement fournit de l'information sur l'effectif, la répartition, la formation, l'emploi, la pratique et les caractéristiques démographiques des dispensateurs de soins de santé; la collecte de données agrégées fournit de l'information sur l'effectif, la répartition et les caractéristiques démographiques.

Les produits suivants sur la main-d'œuvre de la santé sont accessibles sur le [site Web de l'ICIS](#) :

- [Les dispensateurs de soins de santé au Canada, 2014 à 2018 — tableaux de données](#)
- [Le personnel infirmier au Canada, 2018](#) (rapport, tableaux de données, infographie, notes méthodologiques)
- [Les médecins au Canada, 2018](#) (rapport, infographie, tableaux de données, données historiques, notes méthodologiques, Statistiques éclair)
- [La main-d'œuvre de la santé, 2018](#) (tableaux de données sur les ergothérapeutes, les physiothérapeutes et les pharmaciens au Canada, guide méthodologique, indicateurs)

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le

Chef de section, Information sur la main-d'œuvre de la santé
Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860
Télécopieur : 613-241-8120
Courriel : rhs@icis.ca
Site Web : icis.ca

Au sujet du présent document

Le présent document résume les concepts de base ainsi que les sources, les définitions, les avantages et les limites des données fournies dans le document *Les dispensateurs de soins de santé au Canada, 2014 à 2018 — tableaux de données*. Il permet de mieux comprendre les renseignements sur la main-d'œuvre de la santé présentés dans les tableaux de données, de comparer ces renseignements à ceux d'autres sources de données et d'examiner les tendances au fil du temps.

Disponibilité des données

Groupes de dispensateurs de soins

La Base de données sur la main-d'œuvre de la santé (BDMOS) de l'ICIS recueille des données sur 30 groupes de dispensateurs de soins au Canada. Depuis 1988, des tendances longitudinales sont disponibles pour certains groupes de dispensateurs, même si la disponibilité des données varie selon la province, le territoire et l'année.

Tableau 1 Groupes de dispensateurs de soins et première année de collecte de données par l'ICIS

Groupe de dispensateurs de soins	Première année de collecte de données par l'ICIS
Adjoints au médecin	2013
Ambulanciers paramédicaux	2011
Assistants dentaires	2011
Audiologistes	2001
Chiropraticiens	1988
Conseillers en génétique	2011
Dentistes	1988
Diététistes	1988
Ergothérapeutes	2006
Hygiénistes dentaires	1988
Infirmières autorisées	1980
Infirmières auxiliaires autorisées	2002
Infirmières praticiennes	2003
Infirmières psychiatriques autorisées	2002

Groupe de dispensateurs de soins	Première année de collecte de données par l'ICIS
Inhalothérapeutes	1988
Médecins	1978
Opticiens	2011
Optométristes	1988
Orthophonistes	2001
Pharmaciens	2006
Physiciens médicaux	1992
Physiothérapeutes	2007
Professionnels de la gestion de l'information sur la santé	1988
Professionnels de la santé publique environnementale	1999
Psychologues	1988
Sages-femmes	1996
Techniciens en pharmacie	2012
Technologistes de laboratoire médical	2008
Technologues en radiation médicale	2008
Travailleurs sociaux	1988

Le document *Les dispensateurs de soins de santé au Canada, 2014 à 2018 — tableaux de données* présente les tendances sur 5 ans pour la plupart des groupes de dispensateurs de soins ci-dessus, lorsque les données sont disponibles. Il est possible d'obtenir des années de données supplémentaires en écrivant à rhs@icis.ca.

Les conseillers en génétique, les professionnels de la santé publique environnementale, les professionnels de la gestion de l'information sur la santé et les physiciens médicaux ne sont réglementés dans aucune province ni aucun territoire. Par conséquent, les données qui se rapportent à ces groupes de dispensateurs ne figurent pas dans le document *Les dispensateurs de soins de santé au Canada, 2014 à 2018 — tableaux de données*. En raison de leur disponibilité limitée, les données sur les opticiens ne sont pas non plus présentées dans ce document. L'ICIS continuera d'évaluer la qualité des données sur ces groupes de dispensateurs tout au long de la collecte de données annuelle. Si les données sur ces groupes de dispensateurs vous intéressent, veuillez écrire à l'équipe Information sur la main-d'œuvre de la santé à rhs@icis.ca.

Les infirmières praticiennes et les infirmières autorisées ont 2 champs d'exercice distincts. Pour la première fois, le document *Les dispensateurs de soins de santé au Canada, 2014 à 2018 — tableaux de données* présente les données sur ces 2 groupes de façon séparée. Ces données pourraient donc différer de celles contenues dans d'autres publications de l'ICIS.

Variables recueillies

L'ICIS recueille des données annuelles relatives aux variables ci-dessous pour les 30 groupes de dispensateurs de soins. Les descriptions qui accompagnent ces variables servent à normaliser la collecte et la déclaration des données.

Tableau 2 Variables recueillies pour les groupes de dispensateurs de soins

Nom de la variable	Description
Effectif	<p>Nombre de membres actifs et inscrits auprès d'un organisme de réglementation qui sont admissibles à exercer la profession au cours de l'année en question, qu'ils occupaient un emploi ou non au moment de l'inscription.</p> <p>Dans certains cas, l'effectif ne reflète que les membres actifs qui travaillaient dans la profession en question; dans d'autres cas, il comprend les membres ayant divers statuts d'inscription, y compris inactif, en congé ou retraité.</p> <p>Lorsque les groupes de dispensateurs de soins ne sont pas réglementés dans une province ou un territoire, le terme <i>effectif</i> fait référence au nombre de dispensateurs de soins de santé qui étaient membres d'une association professionnelle. Comme l'inscription à une association professionnelle est volontaire la plupart du temps, les dispensateurs dans ces groupes pourraient être sous-représentés et leur nombre doit être interprété avec prudence.</p>
Sexe	Nombre de dispensateurs de soins au sein de l'effectif ayant indiqué être de sexe « masculin », « féminin » ou « non différencié ».
Groupes d'âge de 5 ans	Nombre de dispensateurs de soins par groupe d'âge de 5 ans. Notez que ces données sont disponibles pour certains dispensateurs seulement; pour les obtenir, communiquez avec l'équipe Information sur la main-d'œuvre de la santé, à rhs@icis.ca .
Âge moyen	Somme de l'âge de chaque membre inscrit, divisée par le nombre total de membres inscrits dans l'effectif.
Ratio du nombre de dispensateurs par habitant	<p>Valeur calculée au moyen de la formule suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numérateur : nombre de dispensateurs de soins de santé dans une province ou un territoire • Dénominateur : nombre de personnes (population totale) dans la province ou le territoire où l'effectif est disponible <p>Les données sur la population sont fournies par Statistique Canada. Étant donné que les estimations démographiques historiques sont révisées par Statistique Canada annuellement, les ratios historiques du nombre de dispensateurs par habitant sont également révisés. Par conséquent, les ratios présentés dans la publication la plus récente peuvent différer de ceux présentés dans les publications précédentes.</p>

Période de collecte des données

L'ICIS recueille des données sur le nombre d'inscriptions reçues ou de membres inscrits entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en question. Il est à noter que la période d'inscription varie selon le groupe de dispensateurs de soins et l'autorité compétente. Certains fournisseurs de données ne sont pas en mesure de soumettre des données sur l'ensemble des inscriptions ou des membres à l'ICIS, car leur période d'inscription ne correspond pas à la période de collecte des données de l'ICIS.

Sources de données

Voici les types de sources de données utilisées pour les données agrégées dans la BDMOS :

- Pour la plupart des groupes de dispensateurs de soins, les principales sources de données sont les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, les associations professionnelles nationales, provinciales et territoriales, et les gouvernements.
- Les données agrégées sur le personnel infirmier réglementé, les ergothérapeutes, les pharmaciens (à l'exception de ceux du Québec et du Nunavut), les physiothérapeutes et les médecins proviennent des bases de données au niveau de l'enregistrement de l'ICIS.
- Pour obtenir des précisions sur les sources de données, veuillez écrire à rhs@icis.ca.

Qualité des données

L'ICIS adhère à des principes en matière de qualité des données, de respect de la vie privée et de confidentialité. La collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données reposent sur l'engagement de l'ICIS à diffuser des données de grande qualité en se conformant aux pratiques de respect de la vie privée. Des méthodologies relatives à la qualité des données sont utilisées afin de maximiser l'exactitude, la comparabilité, l'actualité, la facilité d'utilisation et la pertinence des données sur la main-d'œuvre de la santé. Les principaux facteurs qui influent sur la qualité des données de la BDMOS sont décrits ci-dessous.

État de la réglementation

Le fait qu'une profession de la santé soit réglementée ou non dans une province ou un territoire a d'importantes répercussions sur la collecte et l'exhaustivité des données. Toute profession de la santé réglementée est régie par un cadre législatif qui prévoit la mise en place d'un organisme chargé de réglementer la profession dans l'intérêt du public.

Tous les dispensateurs de soins réglementés sont tenus de s'inscrire auprès de leur organisme de réglementation respectif afin d'obtenir chaque année un permis leur permettant d'exercer dans leur province ou territoire. Pour les groupes de dispensateurs de soins réglementés, l'ICIS recueille des données sur le nombre de dispensateurs auprès des organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux concernés, dans la mesure du possible.

En général, les dispensateurs de soins non réglementés s'inscrivent annuellement auprès de leur association professionnelle sur une base volontaire. Pour les groupes de dispensateurs de soins non réglementés, l'ICIS recueille des données sur le nombre de dispensateurs membres de ces associations professionnelles. La plupart du temps, l'inscription à une association professionnelle est volontaire. Par conséquent, les professionnels de la santé non réglementés peuvent être sous-représentés dans la BDMOS de l'ICIS.

[L'annexe](#) comprend une liste des 30 groupes de dispensateurs de soins sur lesquels l'ICIS recueille des données. Pour chaque groupe, la première année de réglementation est précisée par province et territoire. La liste indique également les professions qui ne sont pas réglementées.

Sous-dénombrement et surdénombrement

Quelques facteurs peuvent causer un sous-dénombrement :

- Les échéances de collecte de données de l'ICIS ne correspondent pas nécessairement à la période de traitement de l'information en fin d'exercice du fournisseur de données. Dans ces cas, les données déclarées peuvent ne pas correspondre au nombre total d'inscriptions pour l'année, puisque d'autres inscriptions pourraient avoir été reçues après la soumission des données à l'ICIS.
- Lorsque l'inscription à une association professionnelle est volontaire, il est possible que certains membres de cette profession ne s'inscrivent pas. Il risque donc d'y avoir une sous-représentation des dispensateurs de soins.
- Il peut arriver qu'on ignore si les lois d'une province ou d'un territoire réservent la prestation de certains services à des champs d'exercice précis ou limitent simplement l'utilisation de certains titres professionnels. Si les lois visent uniquement certains titres (p. ex. celui de travailleur social autorisé), les personnes qui exercent la profession sous un titre légèrement différent ne sont probablement pas couvertes. Par conséquent, les dispensateurs de soins peuvent ne pas être obligés de s'inscrire pour avoir le droit d'exercer. Les données recueillies dans ce contexte de réglementation pourraient alors indiquer un nombre de dispensateurs inférieur au nombre réel.

Quelques facteurs peuvent causer un surdénombrement :

- Un surdénombrement de l'effectif de divers groupes de dispensateurs de soins de santé est possible dans les territoires, car cet effectif pourrait englober des membres offrant des services temporaires ou de relève qui ne sont pas des résidents ou des dispensateurs permanents de ces territoires.
- L'ICIS vise à recueillir des données sur tous les dispensateurs de soins actifs inscrits auprès d'un organisme de réglementation et admissibles à exercer la profession au cours de l'année en question. Lorsque la profession n'est pas réglementée dans une province ou un territoire, l'ICIS recueille des données similaires sur les professionnels membres d'une association. Certains organismes de réglementation et certaines associations professionnelles soumettent des données sur différents types d'inscription ou d'adhésion (y compris les membres inactifs, en congé ou à la retraite), ce qui peut causer un surdénombrement des dispensateurs de soins.
- L'incapacité à identifier les dispensateurs de manière uniforme et unique à l'échelle nationale empêche l'intégration des données dans l'ensemble des provinces et des territoires. Pour un même groupe de dispensateurs, les personnes inscrites dans plus d'une province ou d'un territoire ou dans plus d'une profession peuvent être comptabilisées en double dans les données annuelles nationales. Le surdénombrement est encore plus marqué lorsque des dispensateurs de professions distinctes sont additionnés.

Comparabilité des données au fil du temps

Les modifications ou variations historiques des données soumises par province ou territoire, à l'échelle des professions ou au fil des ans ont une incidence sur la comparabilité des données. En collaboration avec les fournisseurs de données, l'ICIS travaille continuellement à améliorer la comparabilité et, donc, la qualité des données.

Le tableau ci-dessous présente les groupes de dispensateurs de soins dont les éléments de données ont fait l'objet d'améliorations ou de modifications entre 2014 et 2018 et qui pourraient avoir un effet sur la comparabilité. Tout changement dans les séries chronologiques doit être interprété avec prudence, car il peut découler de modifications apportées au processus de collecte et de soumission des données.

Tableau 3 Aspects relatifs à la qualité des données, 2014 à 2018

Groupe de dispensateurs de soins	Province ou territoire	Aspects relatifs à la qualité des données
Ambulanciers paramédicaux	Saskatchewan	Un changement apporté aux critères de maintien du statut réglementaire pour les techniciens en soins médicaux d'urgence et les paramédicaux en soins primaires pourrait avoir contribué à la baisse du nombre d'ambulanciers paramédicaux en Saskatchewan en 2018.
	Nouveau-Brunswick	Un surdénombrement des ambulanciers paramédicaux au Nouveau-Brunswick est possible, car leur nombre pourrait inclure les ambulanciers militaires qui viennent de partout au pays pour suivre une formation à Moncton, sans être des résidents ou des dispensateurs permanents du Nouveau-Brunswick.
Infirmières autorisées (IA)	Nouveau-Brunswick	Le nombre d'IA au Nouveau-Brunswick a connu une baisse de 2015 à 2016. L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick attribue cette fluctuation à une augmentation du nombre de départs et à une diminution du nombre d'inscriptions initiales.
	Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	Le nombre d'IA dans les Territoires du Nord-Ouest a diminué de 2017 à 2018. Cette baisse est attribuable à la nature du travail dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.
Infirmières auxiliaires autorisées (IAA)	Québec	En 2015, un nouvel examen d'admission à la profession a été instauré pour les IAA au Québec. Selon l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, cet examen pourrait expliquer la baisse du nombre de nouvelles inscriptions depuis 2015.
	Alberta	L'effectif des IAA a augmenté en Alberta entre 2017 et 2018. Le College of Licensed Practical Nurses of Alberta (CLPNA) attribue cette fluctuation à la mise en œuvre d'une nouvelle base de données et à une augmentation des inscriptions. Le CLPNA s'efforce de corriger ces variations pour 2019.
Infirmières praticiennes (IP)	Québec	Le nombre d'IP au Québec a augmenté au cours des 5 dernières années. Selon l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, cette croissance s'explique surtout par l'adoption en 2006 d'une loi régissant la pratique des IP. Depuis, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec a instauré une stratégie en matière de main-d'œuvre, l'objectif étant de se doter de 2 000 IP d'ici 2025. Par conséquent, les universités québécoises ont formé des partenariats pour augmenter la cohorte des programmes de formation des IP.
	Territoires du Nord-Ouest	Le nombre d'IP dans les Territoires du Nord-Ouest a diminué de 2017 à 2018. Cette baisse est attribuable à la nature du travail dans les Territoires du Nord-Ouest.

Groupe de dispensateurs de soins	Province ou territoire	Aspects relatifs à la qualité des données
Inhalothérapeutes	Québec	La diminution du nombre d'inhalothérapeutes au Québec entre 2017 et 2018 pourrait résulter en partie d'un changement apporté au type d'inscription dans les données sur l'effectif. Jusqu'en 2017, les données représentaient le nombre d'inhalothérapeutes inscrits, qu'ils soient actifs ou non. Les données de 2018 représentent uniquement le nombre d'inhalothérapeutes actifs.
Physiothérapeutes	Québec	La hausse du nombre de physiothérapeutes au Québec de 2017 à 2018 pourrait découler en partie de la mise en œuvre d'une nouvelle base de données.
Psychologues	Île-du-Prince-Édouard	De nouvelles données de 2014 à 2018 sur les psychologues de l'Î.-P.-É. ont été soumises par le PEI Psychologists Registration Board (Conseil d'agrément des psychologues de l'Î.-P.-É.). Les données présentées ici sur les psychologues de l'Î.-P.-É. pourraient donc différer de celles contenues dans d'autres publications de l'ICIS.
Sages-femmes	Manitoba	La variation du nombre de sages-femmes au Manitoba peut être en partie attribuable aux changements apportés au type d'inscription dans les données sur l'effectif. Les données de 2014 à 2016 représentent le nombre de sages-femmes autorisées qui exercent la profession, les données de 2017 représentent le nombre total de sages-femmes autorisées (ce qui comprend le statut d'inscription actif, inactif, en congé ou retraité) et les données de 2018 représentent les sages-femmes autorisées actives (ce qui comprend celles qui sont admissibles à exercer pour une année donnée, qu'elles exercent ou non la profession au moment de l'inscription).
	Nunavut	Les données de 2018 sur les sages-femmes au Nunavut peuvent inclure celles qui exercent la profession à titre occasionnel ou contractuel.
Techniciens en pharmacie	Plusieurs provinces	La hausse du nombre de techniciens en pharmacie dans plusieurs provinces pourrait être le résultat de récents changements apportés à la réglementation de la profession.
Technologues en radiation médicale	Ontario	Depuis le 1 ^{er} janvier 2018, l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario est l'autorité responsable de la réglementation d'une cinquième spécialité, soit l'échographie diagnostique, qui vient s'ajouter aux 4 spécialités existantes : l'imagerie par résonance magnétique, la médecine nucléaire, la radiologie et la radiothérapie. L'augmentation du nombre de technologues en radiation médicale en Ontario en 2018 découle de l'ajout des échographistes médicaux au groupe.
Travailleurs sociaux	Manitoba	La croissance du nombre de travailleurs sociaux au Manitoba de 2015 à 2016 correspond à l'entrée en vigueur de l'inscription obligatoire auprès du Manitoba College of Social Workers.

La comparaison des changements au fil du temps, tant à l'échelle provinciale ou territoriale que nationale, doit être effectuée avec prudence. Certaines données peuvent avoir été soumises selon une définition d'effectif différente ou avoir été recueillies dans différents contextes réglementaires, de sources différentes ou à des moments différents au cours de l'année donnée.

Les statistiques présentées ici pourraient différer de celles d'autres publications de l'ICIS ou d'autres organisations, même si les sources de données sont les mêmes. Les différences peuvent être attribuables à des variations dans la population de référence ou la période de collecte des données.

Respect de la vie privée et confidentialité

Le respect de la vie privée, la confidentialité des enregistrements et la sécurité de l'information sont essentiels aux activités de l'ICIS. Par conséquent, l'ICIS a mis en place un programme exhaustif sur le respect de la vie privée, la confidentialité et la sécurité. Un des éléments clés du programme est l'énoncé de principes et de politiques présenté dans le document *Politique de respect de la vie privée relative à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et à la conservation des renseignements personnels des travailleurs de la santé et des données dépersonnalisées, 2011*, qu'on peut télécharger gratuitement à partir du site Web de l'ICIS, au icis.ca.

La BDMOS ne recueille, n'utilise ni ne divulgue de renseignements personnels. Les données agrégées recueillies peuvent contenir des cellules de faible valeur. Toutefois, conformément à l'article 32 de sa Politique de respect de la vie privée des travailleurs de la santé, 2011, l'ICIS rend l'information statistique accessible au public, le cas échéant, de façon à réduire au minimum tout risque d'identification des personnes et de divulgation par recoupements.

Annexe : Dispensateurs de soins, première année de réglementation, par province et territoire, 2018

Groupe de dispensateurs de soins	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nun.
Adjoints au médecin	n.r.	n.r.	n.r.	2009	n.r.	n.r.	1999	n.r.	2016	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Ambulanciers paramédicaux	2010	2013	2015	2006	2015	1990	2018	2009	2008	1974	n.r.	n.r.	n.r.
Assistants dentaires	1995	1998	1976	1987	n.r.	n.r.	2007	1971	1990	1968	n.r.	n.r.	n.r.
Audiologistes	2013	n.r.	2015	1987	1964	1994	1961	1992	2002	2010	n.r.	n.r.	n.r.
Chiropraticiens	1992	1962	1972	1958	1974	1925	1945	1943	1923	1934	1986	n.r.	n.r.
Conseillers en génétique	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Dentistes	1893	1891	1891	1890	1869	1867	1883	1906	1906	1886	1958	1988	1999
Diététistes	1965	1994	1998	1988	1956	1994	1982	1958	2000	2004	n.r.	n.r.	n.r.
Ergothérapeutes	1987	1976	1972	1997	1973	1993	1971	1971	1990	2000	n.r.	n.r.	n.r.
Hygiénistes dentaires	1969	1974	1973	2009	1975	1993	2005	1951	1990	1952	1958	1990	1999
Infirmières autorisées	1954	1949	1910	1916	1946	1922	1913	1967	1916	1918	1994	1973	1999
Infirmières auxiliaires autorisées	1983	1959	1957	1960	1974	1947	1946	1956	1986	1988	1987	1988	2011
Infirmières praticiennes	1997	2006	2002	2002	2003	1997	2005	2003	2002	2005	2013	2004	2004
Infirmières psychiatriques autorisées	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1960	1948	1955	1951	2009	s.o.	s.o.
Inhalothérapeutes	2012	n.r.	2007	2009	1985	1991	1981	2008	1988	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Médecins	1893	1871	1828	1816	1848	1795	1871	1885	1885	1867	1958	1885	1999
Opticiens	1982	1974	2005	1976	1973	1991	1953	2011	1965	2010	n.r.	n.r.	n.r.
Optométristes	1928	1922	1921	1921	1909	1919	1909	1911	1920	1921	1959	1988	1999
Orthophonistes	2013	n.r.	2015	1987	1964	1994	1961	1992	2002	2010	n.r.	n.r.	n.r.

Groupe de dispensateurs de soins	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nun.
Pharmaciens	1910	1905	1876	1884	1875	1871	1878	1911	1911	1891	1986	1953	1999
Physiciens médicaux	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Physiothérapeutes	1970	1973	1959	1960	1973	1953	1956	1945	1985	1946	2007	n.r.	n.r.
Professionnels de la gestion de l'information sur la santé	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Professionnels de la santé publique environnementale	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Psychologues	1988	1991	1981	1967	1962	1960	1966	1997	1960	1977	n.r.	1988	1999
Sages-femmes	2016	n.r.	2009	2016	1999	1994	2000	2008	1998	1998	n.r.	2005	2011
Techniciens en pharmacie	2012	2014	2011	2015	n.r.	2010	2014	2015	2011	2011	n.r.	n.r.	n.r.
Technologistes de laboratoire médical	2012	n.r.	2004	1992	1973	1994	2007	1996	2002	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Technologues en radiation médicale	n.r.	n.r.	1967	1958	1973	1980	n.r.	1978	1986	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Travailleurs sociaux	1994	1988	1994	1989	1960	2000	2009	1995	2003	2008	n.r.	2012	n.r.

Remarques

n.r. : profession non réglementée en date de 2018.

s.o. : sans objet.

Source

Base de données sur la main-d'œuvre de la santé, Institut canadien d'information sur la santé.

**ICIS Ottawa**

495, chemin Richmond
Bureau 600
Ottawa (Ont.)
K2A 4H6
613-241-7860

ICIS Toronto

4110, rue Yonge
Bureau 300
Toronto (Ont.)
M2P 2B7
416-481-2002

ICIS Victoria

880, rue Douglas
Bureau 600
Victoria (C.-B.)
V8W 2B7
250-220-4100

ICIS Montréal

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 602
Montréal (Qc)
H3A 2R7
514-842-2226

icis.ca

21481-0120

